



Avril 2019

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

BOYCOTT DU CTL DU 25 AVRIL 2019

Dans la lignée du boycott du boycott du CTR (comité technique de Réseau de la DGFIP), le CTL a été boycotté jeudi 25 avril par l'intersyndicale à 4¹ pour contester la loi de transformation de la Fonction publique et les restructurations massives et destructrices de missions et d'emplois qui se dessinent à la DGFIP....

La 2nde séance est fixée au vendredi 3 mai 2019.



Or les situations seraient beaucoup moins bien définies, l'utilisation de Si-Vic étant étendue en cas de situation sanitaire exceptionnelle ou pour tout événement de nature à impliquer de nombreuses victimes, notamment les accidents collectifs.

FO note que des praticiens se sont émus de devoir signaler, nommément, l'identité de personnes blessées, en particulier lors de récentes manifestations, ce qui pourrait ajouter aux risques d'atteintes à la liberté de manifester.

1ER MAI : MEETING À NANTES



A 10h30, à la Maison des syndicats, Place de la Gare de l'Etat à Nantes
En présence de Christian GROSLIER, Secrétaire fédéral FO Fonctionnaires

Dans ce meeting, seront abordés l'indépendance syndicale et l'internationale, ainsi que les réformes en cours (retraites, etc.).

Ce meeting sera suivi d'un moment de convivialité.

SYSTÈME D'IDENTIFICATION ET LIBERTÉ DE MANIFESTER



FO s'associe aux inquiétudes quant à l'utilisation possible du système d'identification unique des informations des victimes dit Si-VIC qui concerne les victimes d'accidents graves ou d'attentats terroristes et permet de gérer le suivi de la prise en charge hospitalière, l'identification des victimes et la récupération des coordonnées de leurs proches.

En effet, l'article 20 du projet de loi Santé a pour objet de renforcer les dispositifs existants pour préparer et faire face aux situations sanitaires exceptionnelles, en utilisant ce système, en dehors de l'activation du plan ORSAN (qui permet d'organiser la montée en charge du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles).

RÉFORME DES RETRAITES : VOILÀ LA DÉCOTE !

Dans une interview donnée par M. le Haut Commissaire à la Réforme des Retraites HCRR), parue le 24 avril 2019, dans Le Progrès, il est fait état de décote et surcote. Depuis le début des rencontres bilatérales, FO a toujours souligné l'ambiguïté de la notion d'âge légal dans un système en points. Ce 24 Avril, le HCRR évoque la décote et la surcote. « Notre engagement est de préserver la liberté de partir à 62 ans, tout en sachant que l'intérêt de l'équilibre du système est que vous partiez de préférence à 63-64 ans, d'où l'idée de surcote et décote » Or, un salarié sur deux du privé n'est déjà plus sur le marché du travail au moment de faire valoir ses droits à retraite, étant souvent soit au chômage, en ASS (Allocation spécifique de solidarité), ou en invalidité.

Pour cela il n'y a d'autre choix que de subir la décote. Ainsi, comme dans l'accord de 2015 AGIRC ARRCO, que FO n'a pas signé, les plus précaires payeront les surcotes de celles et ceux qui pourront, voudront, rester plus longtemps au travail.



Ceci conforte FO dans son refus de ce projet de réforme des retraites présenté comme plus équitable.

1 Solidaires, CGT, CFDT et FO